

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 7 (1898)

Artikel: Au haut Gouvernement du Canton de Berne
Autor: Kohler, Adrien / Baliman, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555382>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNEXE

Le tirage du présent volume des *Actes* était fait lorsque nous ont été remises :

1° La lettre adressée par la Société jurassienne d'Emulation au haut Gouvernement de Berne, pour lui exposer le préjudice que causerait au Jura, quant aux recherches historiques, le transfert à Berne des archives de l'ancien Evêché de Bâle, conservées à Porrentruy ;

2° L'annexe que M. Folletête, avocat, à Porrentruy, désire publier dans ce volume et qui formera un complément naturel et logique au Poème patois *Les Paniers* dont une variante a été publiée dans les Actes de 1897.

Au haut Gouvernement du Canton de Berne

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Messieurs les Conseillers d'Etat,

La *Société jurassienne d'Emulation*, réunie le 15 octobre 1898, à Moutier, en assemblée générale, pour sa 41^e session, a décidé à l'unanimité de ses membres présents, de charger son bureau de faire part au haut Gouvernement du canton de Berne, de son profond regret au sujet de la décision prise par lui de transporter à Berne, les archives de l'ancien Evêché de Bâle.

La *Société jurassienne d'Emulation*, fondée en 1848, pour réunir en un faisceau toutes les forces intellectuelles du Jura, demeure fidèle à l'esprit de ses fondateurs, parmi lesquels figurent des hommes de la valeur des Stockmar, Thurmann, Trouillat et tant d'autres qui ont laissé un nom en Suisse, en élevant aujourd'hui la voix pour exprimer, avec ses regrets de voir disparaître momentanément sans doute, de la place qu'ils occupaient si naturellement au Château de Porrentruy, les monuments de notre histoire nationale, l'espoir que le Conseil Exécutif mieux informé, ne refusera pas de donner satisfaction à l'opinion publique, en faisant réintégrer à Porrentruy, dans les locaux si parfaitement aménagés de la tour du Coq, les archives du pays.

Il n'est en effet pas contestable que si d'une part, le droit de disposer des archives de l'ancien régime appartient à l'autorité supérieure du canton, il existe cependant, à côté de ce droit, des raisons de haute convenance et d'utilité publique, pour maintenir au sein même du pays qu'ils concernent, les documents historiques qui forment le fond même de son histoire.

Ces documents sont une véritable propriété jurassienne, sans qu'à côté de celà, le gouvernement cantonal soit exposé à rien perdre de sa puissance souveraine.

Ils ont toujours été considérés comme devant rester dans les locaux même que leur avait réservés la prévoyance des anciens souverains du pays, afin que nos historiens pussent les consulter sur place et sans frais.

C'est ainsi que l'histoire jurassienne s'est enrichie de l'ouvrage capital de Trouillat : *Les monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle*, publié avec les subsides accordés généreusement par le gouvernement de Berne, et dont le 5^e volume a paru après la mort du père de notre histoire, grâce à la collaboration du doyen Vautrey. Ce dernier a de même publié, outre son *Histoire du collège de Porrentruy* et celle des *Evêques de Bâle*, six volumes de *Notices sur les villes et villages du Jura bernois*, composés avec le fruit de longues et laborieuses recherches dans les archives de la tour du Coq. Ce dernier ouvrage est actuellement continué par un membre de notre Société, M. le curé Daucourt, lequel a comme tous nos historiens, puisé ses renseignements dans le

fond si riche et si abondant de nos archives de l'ancien Evêché. Nous pourrions citer bien d'autres noms encore, connus dans le monde des lettres, Quiquerez, Xavier Kohler, le zélé secrétaire de notre Société pendant plus de vingt années, Saucy, et parmi les vivants, les ouvrages de Stouff sur le *pouvoir temporel des princes-évêques de Bâle*, et ceux du dernier archiviste, l'*Histoire du régiment du prince évêque de Bâle au service de France*, etc.

Tous ces auteurs ont compulsé les dossiers des archives de Porrentruy, pour donner au public des ouvrages qui sont une importante contribution à notre histoire nationale encore trop peu connue, et l'on peut affirmer sans crainte d'exagération, qu'à l'heure présente, nous n'aurions aucune de ces œuvres, si les archives de l'ancien Evêché de Bâle étaient demeurées enfouies à Berne, et si nos historiens n'avaient pas eu l'occasion de puiser à pleines mains, sur place, et par conséquent sans notable déplacement et surtout sans frais, dans les trésors abondants que nous a laissé l'ancien régime.

Comme le disait avec une vérité saisissante à la réunion de Moutier, l'un de nos membres les plus distingués, M. le professeur Virgile Rossel, par l'enlèvement des archives de Porrentruy, *on nous prive de l'outil le plus utile à nos travaux*. En effet, il ne faut pas s'abuser. Malgré toute la complaisance que pourront apporter les préposés à la conservation de nos archives dans la capitale, leur étude en sera rendue si pénible, et entourée de tant d'inconvénients, de pertes de temps, de frais, de déplacements importuns, qu'elles ne seront plus visitées comme elles l'étaient auparavant.

D'ailleurs, ce n'est guère que dans le pays même qu'elles concernent, qu'elles peuvent être étudiées avec fruit, comprises et appréciées comme elles méritent de l'être. A ce point de vue, notre histoire locale surtout reçoit pour ainsi dire le coup de mort. Cette partie des archives de l'ancien Evêché, qui ne concerne qu'une contrée restreinte, ne peut avoir de valeur et d'importance que dans le pays même, et les gens du pays seuls en feront l'objet de leurs études et de leurs recherches. Mais pour celà, il faut que les archives soient facilement accessibles à cette catégorie de chercheurs, ce qui ne

pourra se faire à Berne, déjà parce que les documents sont souvent épars dans différentes liasses catégorisées sous d'autres rubriques, et qu'on ne trouvera plus le fil conducteur dans une autre organisation nécessitée par la configuration des nouveaux locaux, où seront aménagées les archives de Porrentruy.

Si nous ajoutons à ces considérations, le sentiment pénible avec lequel le peuple jurassien a vu l'enlèvement des archives, et les protestations nombreuses dont la presse de tous les partis s'est faite l'écho, même au delà de nos frontières cantonales, nous aimons à nous persuader que le Conseil Exécutif ne refusera pas de soumettre cette affaire à un examen approfondi, en tenant compte des vœux nettement exprimés par l'opinion jurassienne.

Il appartenait à la *Société jurassienne d'Emulation* de se faire l'interprète de ces vœux et de ces sentiments, en suppliant le Conseil Exécutif, de leur donner généreusement et sans arrière-pensée, la satisfaction qu'ils réclament.

Nous sommes convaincus qu'en le faisant, le haut gouvernement de Berne s'acquerrait des titres éclatants à la reconnaissance de notre Société et à celle du Jura tout entier.

Veillez agréer, M. le Président et MM. les Conseillers d'Etat, l'assurance de notre haute considération.

Au nom de la *Société jurassienne d'Emulation* :

Le Secrétaire,

Adrien KOHLER, avocat.

Le Président,

E. BALIMANN, avocat.

